# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 24 juin 2010 à 20 heures 30

\_\_\_\_\_

#### COMPTEÓRENDU

<u>Présents</u>: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. A. GIRON, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 4<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 5<sup>e</sup> Adjoint; MM. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 7<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme C.-CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H.-CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

#### Absents:

Monsieur BOUVARD donne pouvoir à Monsieur SECCO Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Monsieur BERTHOU Monsieur TOURANCHEAU donne pouvoir à Monsieur CHARLES Monsieur BODET donne pouvoir à Madame ESCOBESSA Madame TOURTE donne pouvoir à Madame VIRICEL Madame GIRON donne pouvoir à Madame DRAI Madame LEPROMPT donne pouvoir à Monsieur BAULMONT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie JOUTARD est désignée à løunanimité en qualité de secrétaire de séance.

### II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 21 mai 2010

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité le compte-rendu de sa séance du 24 juin 2010.

#### III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l</u><u>øarticle L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</u>

En application des dispositions de løarticle L 2122-22 du CGCT, løAssemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat. Les décisions prises en application de ces dispositions ont été présentées à løAssemblée conformément à løarticle L 2122-23 du même code.

### IV PERSONNEL COMMUNAL

### 1° Organisation du travail à temps partiel

La délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 1999 fixe les modalités dœxercice du travail à temps partiel des agents communaux.

Après quelques années de mise en ò uvre, il convient døapporter des précisons concernant ce mode døorganisation du temps de travail.

Ces nouvelles modalités ont été soumises au Comité Technique Paritaire réuni le 3 juin 2010, lequel a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a approuvé à lœunanimité ces nouvelles modalités applicables au personnel communal.

#### **V FINANCES**

## 1° Approbation du budget primitif 2010 du Parc døactivités des Chênes

Le compte administratif 2009 de ce budget ayant laissé un solde positif de 4 278.07 þ, il convient døuvrir un budget primitif au titre de 2010 afin de solder ce budget annexe.

Ce budget a été adopté par løassemblée à løunanimité.

# 2° <u>Décision modificative ó budget communal ó DM n° 3</u>

Le projet de décision modificative n° 3 du budget communal consiste essentiellement en løuverture de crédits supplémentaires sur les opérations døinvestissement compensées par une réduction des dépenses imprévues.

Cette décision modificative a été adoptée à lœunanimité.

Madame JOLY demande des éclaircissements sur l $\phi$ opération n° 9149 « montée de la gare » car cette voie présente des risques pour les piétons et est particulièrement mal adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire et Madame BOUVIER ont alors précisé que løaménagement projeté est un premier pas pour faciliter løaccès à la gare et améliorer løimage de notre commune. Le projet sera présenté au conseil municipal de juillet, et permettra de recueillir des avis.

# 3° Demande de remise gracieuse de pénalités

Il a été présenté au Conseil municipal une demande de remise gracieuse de pénalités appliquées par le Trésor Public sur une taxe dourbanisme non payée en temps voulu.

En effet le redevable de bonne foi a interverti deux chèques, løun établi pour le paiement de cette taxe, et løutre pour le paiement de la halte-garderie.

Cette erreur a généré le non paiement de la taxe en temps voulu et donc løapplication de pénalités de retard par le Trésor Public døun montant de 157 þ.

Løassemblée a décidé à løunanimité døaccepter la remise gracieuse de cette pénalité.

### VI COMMUNICATION

## 1° Convention dédition de ville

Une projet de convention entre la commune et la société FREEMAC a été présenté à løassemblée. Cette convention a pour objet de définir les modalités de création et døédition døun plan de la commune dont le financement sera réalisé par la publicité.

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité cette convention et habilité le Maire à la signer, étant précisé conformément à la demande de Monsieur SAINT-ANTOINE que la société fournira ce plan sous format informatique à la commune qui en conservera læntière propriété.

### VII ENVIRONNEMENT

## 1° Convention avec ERDF pour læsthétique des ouvrages de distribution publique

Monsieur SECCO a présenté au Conseil municipal un projet de convention ayant pour objet de définir les conditions et modalités de nettoyage døuvrages pour la concession de distribution publique dølectricité accordée à ERDF pour la Commune de Miribel. Elle concerne particulièrement le poste « Charbonnières » situé au Mas-Rillier. Cette démarche sønscrit dans le cadre des actions menées par ERDF en faveur de løintégration des ouvrages dans løenvironnement. La Commune reste maître døouvrage et finance le chantier. ERDF assurera une participation financière à hauteur de 200 euros.

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité ce projet de convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

A cette occasion, Monsieur le Maire a rappelé que ce projet faisait exception compte tenu de son aménagement à la règle mise en ò uvre par la Municipalité sur la mise en place de toits sur les ouvrages de ce type. Cette règle est à adopter en fonction des circonstances mais sera poursuivie progressivement sur les autres ouvrages.

## 2° Convention tripartite pour un chantier de pré-insertion

Un projet de convention « chantier de pré-insertion ó réfection døun ouvrage de distribution publique » a été présenté à løassemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Cette convention, établie entre la Commune, ERDF et løAssociation Coulure, a pour objet de définir les conditions et modalités de réhabilitation døouvrages pour la concession de distribution publique døélectricité accordée à ERDF pour la Commune de Miribel. Elle concerne un transformateur électrique situé aux Echets, lequel a subi les outrages du temps. Cette démarche søinscrit dans le cadre des actions menées par ERDF en faveur de løintégration des ouvrages dans løenvironnement, la Commune restant maître døouvrage.

Le chantier dont le coût est estimé à 1 631,00 euros sera financé à hauteur de 500 euros par ERDF, le solde étant à la charge de la Commune de Miribel.

Les travaux de réfection seront effectués par un groupe de jeunes de Miribel encadré par le CESAM et par løAssociation Coulure.

Løassemblée a approuvé à lønanimité le projet de convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

### VIII TRAVAUX

1° Convention avec APRR pour le rétablissement døune conduite de refoulement des eaux usées

Monsieur BAULMONT a présenté au Conseil un projet de convention détudes et travaux pour le rétablissement de conduite de refoulement des eaux usées, établie avec la Société APRR, à la suite des travaux de construction de løA 432 au croisement de la RD71a, le financement des dépenses de ce chantier étant assuré par la Sté APRR, la commune restant maître døouvrage du réseau døassainissement.

Le Conseil municipal a approuvé à løunanimité cette convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

## 2° Convention avec APRR en vue du rétablissement des communications aux Echets

A la demande de Monsieur BAULMONT, Monsieur le Maire a retiré ce dossier de lørdre du jour afin quøil puisse être vérifié que la proposition de la Société APRR garantisse la prise en compte de lønsemble des voiries utilisées pendant les travaux de construction du barreau autoroutier.

### IX MARCHES PUBLICS

1° <u>Attribution du Marché «fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la Commune pendant les périodes scolaires»</u>

Le marché de restauration scolaire conclu avec la Société SOGERES en juin 2007 arrive à échéance en fin dønnée scolaire 2010.

Un appel døoffres ouvert a été lancé en février dernier, pour le choix døune société de restauration pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires dès la rentrée de septembre 2010. La Commission døAppel døOffres søest réunie les 3 mai et 11 juin 2010 pour examiner les offres, et a proposé døattribuer le marché à la société SOGERES.

Les prix døachat des repas, compte tenu du choix de løoption B, sont les suivants :

- Repas maternelle H.T. í í í í í í í .. 2,30 euros
- Repas primaire H.T. í í í í í í í í . 2,53 euros
- Repas Adulte H.Tí í í í í í í í í . 2,83 euros

soit un coût annuel H.T. estimé à 161 734,05 euros compte tenu du nombre de convives.

Il est précisé que loption B correspond à «deux laitages par mois, hormis le fromage, issus de logriculture biologique».

Il est également précisé que les prix donchat H.T. des repas étaient pour lonnée scolaire 2009/2010 :

- Repas maternelle H.T. í í í í í í í .. 2,46 euros
- Repas primaire H.T. í í í í í í í í . 2,70 euros
- Repas Adulte H.Tí í í í í í í í í . 3,02 euros

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité le marché et à habilité Monsieur le Maire à le signer avec la Société proposée par la commission.

Monsieur le Maire a souligné que loattributaire du marché noavait pas présenté loffre la moins chère car les critères doattribution ont été établis afin de prendre en compte, également, la qualité de la prestation fournie.

## X QUESTIONS DIVERSES

## 1° Demande de transfert à la commune par le département dœune portion de voirie

Il a été proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du département de løAin le transfert dans la voirie communale døune portion de la RD71a située entre la RD n° 38 « Route de Tramoyes » et la « rue de la Dombes » aux Echets.

Le Conseil municipal a approuvé à løunanimité cette demande.

Aucune autre question nétant inscrite à léordre du jour, Monsieur le Maire a proposé aux conseillers de faire part de communications diverses.

Madame DRAI et les membres du Conseil ayant participé à løorganisation du Conseil Municipal des Enfants ont alors présenté le bilan des activités et actions ayant été effectuées.

Løordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 15.